



VILLE DE MELUN

Affiché le : 17/11/2022

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03/11/2022 s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 2), **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Aude Luquet (du point n° 4 au point n° 20), Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (du point n° 2 au point n° 20), Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin (jusqu'au point n° 27), Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

Madame Aude Rouffet (pour le point n° 1), Madame Aude Luquet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au point n° 3), Madame Bénédicte Monville (pour le point n° 1), Monsieur Jason Devoghelaere (pour le point n° 1 et à partir du point n° 21).

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Odile Razé a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot (à

partir du point n° 21), Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 21), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville (du point n° 2 au point n° 20), Monsieur Philippe Martin a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 28).

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Voté la DM2 équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement ; et voté le complément de subvention au CCAS.
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022.
- ✓ Voté les écritures comptables d'ordre non budgétaires concernant l'amortissement des biens AUT0000004010 et 201901-00003.
- ✓ Autorisé l'allocation en « créances éteintes » des titres pour un montant de 6 231,25 €.
- ✓ Elu Monsieur Baytir Thiaw (titulaire) pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du lycée technique Léonard De Vinci.
- ✓ Autorisé le versement d'une partie des subventions sur les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition du local sis au 12 square Blaise Pascal à Melun à l'association « Familles Laïques de Melun ».
- ✓ Approuvé la nouvelle charte intercommunale de relogement de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

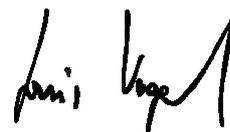
- ✓ Approuvé les termes de la convention de partenariat avec l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun ; et décidé que les élèves inscrits au conservatoire de Melun et aux sessions de répétitions de l'Orchestre D'Harmonie de Melun pourront bénéficier d'un abattement de 25 % sur le forfait appliqué dans la discipline instrumentale choisie.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition de la péniche « Le Madison ».
- ✓ Approuvé la convention relative à l'organisation de l'action de formation « Musique Quoi de Neuf » en collaboration avec l'association BIB 77.
- ✓ Renouvelé le Comité Consultatif des Seniors ; et désigné Madame Monique Cellier, Madame Amelia Ferreira, Madame Rachel Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, et Madame Ségolène Durand comme représentants de la Ville.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'engagement avec l'Etat et l'association « Le Sentier ».
- ✓ Approuvé les deux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de la Résidence autonomie Yvonne De Gaulle et de la Résidence autonomie Blanche de Castille à conclure avec le Département.
- ✓ Instauré, à compter du 1er janvier 2023, le « forfait mobilités durables » pour les agents communaux.
- ✓ Autorisé l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la compétence installation, exploitation et maintenance d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) ; et désigné Monsieur Louis Vogel, Madame Aude Luquet (titulaires) et Monsieur Gilles Ravaudet (suppléant) délégués au comité du territoire.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 2 à la convention de fourniture d'énergie thermique de GENERIS à la STHAL, ayant pour objet de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur.
- ✓ Approuvé l'avenant n° 5 au marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage.
- ✓ Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 500 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) à constituer avec comme autre associé ANTIN résidences, Foyers de Seine et Marne.

- ✓ Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 5 000 euros, une participation au capital d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) à constituer avec comme autre associé Archambaud et Capstone Properties.
- ✓ Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 3 000 € à Monsieur Mickael LABILLOY, pour le projet de rénovation de son éclairage, notamment des vitrines intérieures BOULANGERIE LA TROPEZIENNE situé 22 rue Saint Etienne.
- ✓ Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 916,70 € à Madame Mauger Virginie, pour le projet de rénovation de son store entoilé pour son établissement SENSATIONNELLE situé 8 rue du Miroir ; et une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1097,56 € à Monsieur Irshad Ali, pour le projet de rénovation de sa devanture ROYAL NAWAAB située 10 boulevard Victor Hugo.
- ✓ Approuvé la candidature de la Ville de Melun à l'entrée dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif COOP'IN.
- ✓ Approuvé les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation des jardins familiaux à conclure avec l'association Union des Locataires des Jardins des Carmes.
- ✓ Approuvé le dossier portant état des réalisations et des investissements et exposant les bilans relatifs au programme de travaux, aux acquisitions-cessions foncières et à l'équilibre financier de la convention d'aménagement de la ZAC « GRUBER » ; et résilié la convention d'aménagement de la ZAC « GRUBER ».
- ✓ Approuvé la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté « GRUBER ».
- ✓ Approuvé la conclusion du bail à construction d'une durée de trente années portant sur la parcelle cadastrée section AP n° 192 avec la société ALTAREA COGEDIM IDF pour la construction d'un bâtiment modulaire à usage de crèche d'une capacité de 36 berceaux.
- ✓ Rétrocédé dans le domaine public communal la parcelle AY n° 330 située 20 rue Daubigny à Melun.
- ✓ Rétrocédé dans le domaine public une emprise d'environ 16 m² issue des parcelles sises 15 rue des Mézereaux.
- ✓ Approuvé la poursuite de la délégation de la mise en œuvre et du suivi du dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement décidée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) sur la commune de Melun pour la durée du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) soit jusqu'au 31 décembre 2027 dans les zones définies sur le plan et la liste annexés à la délibération.

- ✓ Créé le service commun dénommé « directeur général des services mutualisé » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.
- ✓ Créé différents emplois permanents au tableau des effectifs.
- ✓ Supprimé des emplois permanents au tableau des effectifs.
- ✓ Pris acte de l'information préalable à la mise à disposition de l'assistante budgétaire et comptable du Service des Finances auprès de la Commune de Livry-sur-Seine.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel', with a stylized flourish at the end.

Monsieur Louis Vogel